

Objet : décision tarifaire relative au service de la Maison du Vélo

Le Président de Troyes Champagne Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 7 du 10 juillet 2020 donnant délégation au Président de Troyes Champagne Métropole pour créer par décision les tarifs et redevances dépourvus de caractère fiscal dans la limite de 1 000 € HT ;

Vu l'arrêté n°AH_2022_0050 en date du 31 août 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacky RAGUIN, Vice-Président, pour suivre plus particulièrement les affaires de la compétence de Troyes Champagne Métropole dans le domaine des finances ;

Vu la délibération n°18 du Conseil communautaire en date du 18 mars 2019, créant un service public de « Vélostation » situé dans le pôle gare de Troyes qui donne aux usagers de la gare et aux habitants de l'agglomération, la possibilité de louer un vélo ou de remiser un vélo en toute sécurité ;

Vu la délibération n°14 du Conseil communautaire du 8 avril 2021, approuvant le règlement intérieur de la Vélostation (renommée la Maison du Vélo) ;

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 6 avril 2023 fixant la pénalité de non-restitution des VAE et vélos cargos,

Vu la décision tarifaire n°D_2023-0008 fixant les tarifs du service de la Maison du Vélo ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les montants des cautions des vélos à assistance électrique et des vélos cargos à la suite de la mise en place du prélèvement SEPA et de fixer de nouveaux tarifs de location de longue durée ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs des pièces détachées pour tous les vélos mis en location à la Maison du Vélo ;

Considérant la nécessité de poursuivre la visibilité des services de la Maison du Vélo et d'en faire la promotion, il est proposé, dans le cadre de campagnes promotionnelles des mobilités douces des réductions tarifaires ;

DECIDE

Article 1er : La décision tarifaire n°D_2023-0008 fixant les tarifs de la Maison du Vélo est abrogée.

Article 2 : Dans le cadre de campagnes promotionnelles des mobilités douces, il est proposé aux usagers de la Maison du Vélo des réductions tarifaires en fonction des événements locaux et nationaux suivants :

- Pour « la semaine Européenne des Mobilités » du 16 au 22 septembre : -50% sur l'abonnement hebdomadaire (semaine glissante) ;
- Pour « Mai à Vélo » du 1^{er} au 31 mai : -50% sur l'abonnement mensuel.

Article 3 : Les tarifs du service de la Maison du Vélo et de l'annexe de remisage dénommée VéloParc Ulbach, située 25 rue Louis Ulbach à Troyes dans le parking Langevin, à compter du caractère exécutoire de la présente décision, sont les suivants :

LOCATION DE VELO

Prestation	Durée	Tarifs pleins Tout public € TTC	Tarifs réduits (moins de 26 ans, 65 ans et plus, demandeurs d'emploi) € TTC	Tarifs promotionnels € TTC
Vélo à assistance électrique (VAE)	Journée	15	7	
	2 jours	20	10	
	Semaine	25	12	12.5
	Mois	40	20	20
	Trimestre	80	40	
	Semestre	140	70	
Vélo classique	Journée	6	3	
	2 jours	10	5	
	Semaine	15	7	7.5
	Mois	25	12	12.5
	Trimestre	40	20	
	Semestre	60	30 €	
	Année	100	50	
Tandem	Journée	8	4	
	2 jours	12	6	
	Semaine	20	10	
Vélo cargo à assistance électrique	Journée	25	12	
	2 jours	40	20	
	Semaine	60	30	
	Mois	150	75	
	Trimestre	400	200	
Vélo enfant	Journée	3		
	2 jours	5		
	Semaine	7		

HÉBERGEMENT REMISAGE*

Durée	Tarifs pleins Tout public	Tarifs réduits (moins de 26 ans, 65 ans et plus, demandeurs d'emploi)
	€ TTC	€ TTC
Journée	1	1
Semaine	4	2
Mois	6	3
Trimestre	15	7
Semestre	30	15
Année	50	25

* Pas de remisage pour les vélos cargos.

ACCESSOIRES PAR JOURNEE ENTAMEE

(prix unique pour toutes les catégories quelle que soit la durée de la location)
La location de l'antivol est comprise dans le coût de location du vélo

Désignation	€ TTC
Porte bébé	2
Remorque enfant	4
Vélo suiveur	4
Casque (gratuit pour les - de 12 ans)	1

Facturation des pièces manquantes ou détériorées et main d'œuvre : Vélo musculaire (Ulbach)

Désignation	€ HT	€ TTC
Antivol de vélo en U	25,00	30,00
Pédale (UN)	12,67	15,20
Selle	26,70	32,04
Béquille	19,67	23,60
Feu AR + projecteur AV (indissociable)	20,28	24,34
Fourche	47,30	56,76
Sonnette	5,03	6,04
Frein V brake	28,63	34,36
Levier de frein D	28,33	34,00
Levier de frein G	28,33	34,00
Poignée D	5,18	6,22
Poignée G	5,18	6,22
Manette D Nexus	38,35	46,02
Roue AV	43,23	51,88

Roue AR	103,83	124,60
Pneu 26"	35,00	42,00
Catadioptr	5,18	6,22
Garde-boue (la paire)	48,50	58,20
Panier AV (sans fixation)	14,93	17,92
Kit de fixation panier AV	12,33	14,80

Facturation des pièces manquantes ou détériorées et main d'œuvre : Vélo musculaire		
Désignation	€ HT	€ TTC
Antivol de vélo en U	25,00	30,00
Pédale (UN)	12,67	15,20
Selle	26,70	32,04
Béquille	19,67	23,60
Feu arrière	20,00	24,00
Projecteur avant	19,70	23,64
Fourche	47,30	56,76
Sonnette	5,03	6,04
Frein V brake	28,63	34,36
Levier de frein D	28,33	34,00
Levier de frein G	28,33	34,00
Poignée D	5,18	6,22
Poignée G	5,18	6,22
Manette D Nexus	38,35	46,02
Roue AV	48,53	58,24
Roue AR	48,53	58,24
Pneu 26"	35,00	42,00
Catadioptr	5,18	6,22
Garde-boue (la paire)	48,50	58,20
Panier AV (sans fixation)	14,93	17,92
Kit de fixation panier AV	12,33	14,80

Facturation des pièces manquantes ou détériorées et main d'œuvre : VAE e-connect		
Désignation	€ HT	€ TTC
Cadre 26" AL ANANDA	713,00	855,60
Antivol de roue	40,32	48,39
Pédale (la paire)	21,58	25,90
Selle	27,19	32,63
Béquille	15,93	19,11
Feu arrière	23,89	28,67
Projecteur avant	29,69	35,63
Fourche	73,90	88,68
Sonnette	11,57	13,88
Poignée D	5,65	6,78
Poignée G	5,65	6,78
Manette D Nexus	32,41	38,89
Roue AV	43,23	51,88
Roue AR	166,23	199,48
Pneu 26"	31,50	37,80
Catadioptr	4,55	5,46
Garde-boue (la paire)	43,00	51,60

Batterie	363,33	436,00
Chargeur batterie	75,00	90,00
Display	82,83	99,40
Antivol vélo	45,00	54,00
Plateforme porte bagage arrièreAVS	37,50	45,00

Facturation des pièces manquantes ou détériorées et main d'œuvre : VAE e-color		
Désignation	€ HT	€ TTC
Cadre 26" E-color + peinture	484,00	580,80
Antivol en U	25,00	30,00
Pédale (UN)	12,67	15,20
Selle	26,70	32,04
Béquille centrale	31,27	37,52
Feu arrière	23,89	28,67
Projecteur avant	19,70	23,64
Fourche	47,30	56,76
Sonnette	6,18	7,42
Poignée D	5,18	6,22
Poignée G	5,18	6,22
Manette D Nexus	38,35	46,02
Roue AV	230,73	276,88
Roue AR	103,83	124,60
Pneu 26"	35,00	42,00
Catadioptr	5,18	6,22
Garde-boue (la paire)	45,80	54,96
Batterie feu arrière	526,83	632,20
Chargeur batterie	75,00	90,00
Display 3 boutons	82,43	98,92
Serrure de batterie 2 clefs	17,37	20,84
Panier AV fixation rapide	34,13	40,96

Facturation des pièces manquantes ou détériorées et main d'œuvre : vélo cargo		
Désignation	€ HT	€ TTC
Antivol du vélo (AXA Solid Plus)	47,33	56,80
Pédale (la paire)	24,00	28,80
Selle	35,00	42,00
Guidon	34,33	41,20
Feu arrière	41,00	49,20
Feu avant	35,00	42,00
Potence	61,00	73,20
Sonnette	7,33	8,80
Poignée D	17,33	20,80
Poignée G	17,33	20,80
Manette Dérailleur Shimano	46,00	55,20
Roue AV	142,33	170,80
Roue AR	408,33	490,00
Pneu 20" AV	44,90	53,88
Pneu 26" AR	49,90	59,88

Catadioptré	5,03	6,04
Garde-boue AV	35,00	42,00
Garde-boue AR	35,00	42,00
Batterie	883,33	1 060,00
Chargeur batterie	108,00	129,60
Display	96,33	115,60
Chaîne de vélo	22,00	26,40
Couvre chaîne noire	29,67	35,60
Banc	38,00	45,60
Caisse complète	441,00	529,20

Facturation des pièces manquantes ou détériorées et main d'œuvre : vélo cargo		
Désignation	€ HT	€ TTC
Antivol du vélo	25,00	30,00
Pédale (la paire)	19,90	23,88
Selle	37,00	44,40
Béquille centrale	31,27	37,52
Feu arrière	33,90	40,68
Projecteur avant	23,50	28,20
Fourche	47,30	56,76
Sonnette	10,03	12,04
Poignée D	8,13	9,76
Poignée G	8,13	9,76
Manette D Nexus	33,70	40,44
Roue AV	48,53	58,24
Roue AR	147,33	176,80
Pneu 26"	28,40	34,08
Catadioptré	5,18	6,22
Garde-boue (la paire)	55,80	66,96

PENALITES	
Désignation	€ TTC
Vélo rendu sale	5 €
Retard dans la restitution	Application du tarif journalier par jour de retard
Non restitution (perte ou vol) ou dégradation irréversible	300 € pour un vélo classique 300 € pour un tandem 2 000 € pour un VAE 2 000 € pour un vélo cargo à assistance électrique 100 € pour un vélo enfant 100 € pour une remorque 100 € pour un vélo suiveur
Dégradation remorque	100 €
Dégradation vélo suiveur	100 €

CAUTIONS	
Désignation	€ TTC
Vélo classique	200
Tandem	200
VAE	1 000
Vélo cargo	1 000
Vélo enfant	50
Badge d'accès au local remisage	20
Remorque	100
Vélo suiveur	100

Fait à Troyes,



Jacky RAGUIN

Jacky RAGUIN
 2023.09.15 09:33:27 +0200
 Ref:5065876-7569776-1-M
 Signature numérique
 Pour le Président
 Par délégation
 Le Vice-président

Décision certifiée exécutoire
 Reçue par le Représentant par l'Etat le 15 septembre 2023
 Publiée le 15 septembre 2023
Pour le Président - par délégation
 Le Directeur Général Adjoint
 En charge du Pôle Sécurité Juridique
 François-Julien DEFERT

